



LES DRONES CONTRE-ATTAQUENT

Tout juste deux semaines après le coup de filet conséquent réalisé par l'E.L.S.P. (que nous félicitons dans notre dernier tract), nous voilà de retour pour mettre en avant le travail de nos collègues.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre, un des surveillants en poste au P.C.I. repéra un ballet de drones au-dessus de la Maison d'Arrêt des hommes (visiblement 9 passages !) et décida de suivre du regard les mouvements de colis entre les fenêtres afin de repérer les cellules ciblées, faisant ensuite remonter l'information pour le service de jour.

Le matin venu, l'E.L.S.P. et les agents de la M.A. furent dépêchés sur place pour une « chasse au trésor » qui s'avérera des plus fructueuses : **11 téléphones portables (avec chargeurs, écouteurs, cartes SIM et une batterie), près de 600 grammes de stupéfiants, du fil de pêche, des clés Torx, des bouteilles d'alcool artisanal, des clés U.S.B. et T.V.** Un résultat aussi impressionnant que désolant car il en dit long sur le côté « passoires » de nos prisons. Il n'en reste pas moins vrai qu'une telle prise peut nous rendre fiers – même si ce n'est pas une compétition.

Constatant que les livraisons continuent et ne peuvent manifestement pas être toutes stoppées, il serait intéressant de réfléchir à une méthode complémentaire.

Par exemple, depuis quelques mois la personne détenue F. se trouvant être mêlée à plusieurs cas de livraisons aériennes, il pourrait être opportun de lui offrir un voyage vers d'autres établissements.

Dans tous les cas, **la CGT Pénitentiaire** félicite une fois encore les agents qui brillent par leur participation et leurs succès dans ce genre d'opérations, œuvrant ainsi pour le bon fonctionnement et la sécurité de notre site.

C'est pourquoi **la CGT Pénitentiaire** réclame à nouveau des lettres de félicitations individuelles pour tous les acteurs ayant permis les saisies du jour.

Par ailleurs, **la CGT Pénitentiaire** encourage la venue plus régulière des ERIS pour des fouilles sectorielles élargies à défaut de fouiller la détention dans son entièreté.

Le bureau local,
27 octobre 2025